



Cahier des charges des auxiliaires de classe à l'école enfantine

Objet

Les auxiliaires de classe assument un rôle d'assistance envers les enseignants et enseignantes, qu'ils peuvent aider dans tous les domaines de l'enseignement. Ils n'assistent toutefois pas l'enseignant ou l'enseignante pour les autres volets de son mandat. La classe et l'activité d'enseignement sont placées sous la seule responsabilité de l'enseignant ou de l'enseignante, qui exerce aussi l'autorité fonctionnelle sur l'auxiliaire de classe et lui présente son activité d'encadrement. La préparation et le suivi des leçons relèvent des tâches de l'enseignant ou de l'enseignante et, à ce titre, ils ne peuvent être délégués à l'auxiliaire de classe.

Conditions

Dans l'idéal, une personne engagée comme auxiliaire de classe a les qualifications et/ou l'expérience requises pour le poste. Elle n'est pas tenue d'avoir des qualifications pédagogiques. L'autorité d'engagement définit les différents domaines d'intervention ainsi que le cahier des charges des auxiliaires de classe.

Les exigences posées aux auxiliaires de classe et aux enseignants et enseignantes sont fixées en détail dans l'annexe à la notice sur l'engagement d'auxiliaires de classe.

Attributions possibles de l'auxiliaire de classe :

(cocher les attributions de l'auxiliaire de classe en complétant la liste le cas échéant)

<input type="checkbox"/>	Surveillance de certaines activités (travaux de groupe ou travaux individuels)
<input type="checkbox"/>	Surveillance des enfants dans différentes salles (salle de classe, couloir, cour de récréation, etc.)
<input type="checkbox"/>	Accompagnement individuel d'enfants afin de leur apprendre à se comporter de manière autonome à l'école enfantine (règles de comportement durant les leçons, durant les phases de jeu, etc.)
<input type="checkbox"/>	Assistance lors des activités quotidiennes sans lien direct avec l'enseignement (p. ex. aide à l'habillage et au déshabillage des enfants à leur arrivée à l'école enfantine et au moment de partir, accompagnement sur le trajet jusqu'à la salle de sport et aux toilettes)
<input type="checkbox"/>	(autre tâche convenue avec la direction d'école et le maître ou la maîtresse de classe)
<input type="checkbox"/>	(autre tâche convenue avec la direction d'école et le maître ou la maîtresse de classe)
<input type="checkbox"/>	(autre tâche convenue avec la direction d'école et le maître ou la maîtresse de classe)

Avant le recrutement, le maître ou la maîtresse de classe et l'auxiliaire de classe se concertent pour définir les modalités d'intervention (horaires, lieu d'intervention, enfants concernés) de l'auxiliaire de classe.

Date :

Signature de l'auxiliaire de classe

Signature de la direction d'école
